



Annexe C au règlement d'examen

Directive concernant l'examen de certification

Chargé de sécurité pour la protection incendie AEAI



Table des matières

1	But.....	3
2	Profil de la profession	3
3	Examen de chargé de sécurité pour la protection incendie AEAI	3
3.1	Conditions d'admission à l'examen	3
3.2	Étendue de l'examen.....	4
3.3	Contenu de l'examen / profil de compétence.....	4
3.4	Tableau - Profil de compétence.....	4
4	Certificat de compétence.....	6
4.1	Validité	6
4.2	Formation continue	6
4.3	Exercice de l'activité.....	6

Version : Version 1.1
Auteur : VKF Personenzertifizierung



1 But

La présente directive décrit les conditions, les compétences pratiques et opérationnelles pour l'examen de certification des chargés de sécurité pour la protection incendie AEAI.

Les buts de la présente directive sont les suivants :

- Donner aux personnes intéressées et aux participants un aperçu des contenus et des exigences de l'examen
- Fournir des bases aux institutions de formation pour la conception de leurs filières de formation
- Offrir des références à la commission des examens et aux experts d'examen pour la création de l'examen de certification

2 Profil de la profession

Les participants disposent de connaissances générales des bases et de l'organisation de la protection incendie en Suisse. Dans ce contexte, ils reconnaissent les dangers et les risques et estiment correctement leur potentiel.

Les participants appliquent les normes, prescriptions, règlements et documents fixant l'état de la technique de manière adéquate.

Les participants connaissent les synergies et les liens entre la protection incendie constructive, technique, organisationnelle et les autres prescriptions en matière de sécurité. Ils contrôlent que les objectifs de protection soient atteints. Ils sont responsables de l'efficacité des mesures, équipements et installations.

3 Examen de chargé de sécurité pour la protection incendie AEAI

3.1 Conditions d'admission à l'examen

- Formation professionnelle avec diplôme reconnu (certificat de capacité)

et

- au moins 1 an d'expérience professionnelle

ou

- formation équivalente.



3.2 Étendue de l'examen

Épreuve	Mode d'interrogation	Durée	Pondération
Bases	Écrit. Questions et réponses adaptées aux compétences pratiques et opérationnelles	120 min.	1
Total		120 min.	

3.3 Contenu de l'examen / profil de compétence

3.3.1 Taxinomie

La taxinomie appliquée prévoit le modèle en 3 degrés suivant :

3.3.2 Niveau d'exigences en termes de connaissances

Légende :

Simple, fondamental :	connaissances théoriques	A
Exigences moyennes :	connaissances appliquées	B
Exigences élevées :	connaissances étendues	C

3.3.3 Niveau d'exigences en termes de savoir-faire

Légende :

Le candidat connaît les points importants, peut les citer et les décrire.	connaître
Le candidat sait expliquer, définir et décrire les points importants.	exposer
Le candidat est en mesure d'appliquer le champ thématique, de l'élaborer et de l'établir.	appliquer

3.4 Tableau - Profil de compétence

Domaine de compétence	Contenus / bases	Niveau	
Connaissances de base du développement de la protection incendie	Le progrès technique et ses répercussions	A	connaître
	Le contexte européen	A	connaître
Connaissances concernant l'organisation de la protection incendie en Suisse	Associations et institutions	B	connaître
	Autorités de protection incendie	B	connaître
	AEAI	B	connaître
Connaissances de la physique du feu, de la physique de l'extinction et des termes techniques relatifs à l'incendie	Bases concernant le feu, triangle du feu	B	connaître
	Physique du feu, origine et développement d'un incendie, lutte contre le feu	B	connaître
	Réaction au feu des matériaux de construction, classification d'éléments de construction	B	appliquer



Identification des dangers et des risques	Objectifs de protection	A	connaître
	Évaluation simple des dangers et du risque.	B	appliquer
Connaissances des règlements AEAI	Norme	B	connaître
	Termes et définitions	A	connaître
	Prévention des incendies et protection incendie organisationnelle	C	appliquer
	Matériaux et éléments de construction	B	exposer
	Utilisation des matériaux de construction	B	exposer
	Distances de sécurité incendie, systèmes porteurs et compartiments coupe-feu	A	connaître
	Voies d'évacuation et de sauvetage	B	appliquer
	Signalisation des voies d'évacuation, éclairage de sécurité, alimentation de sécurité	B	exposer
	Dispositifs d'extinction	B	exposer
	Installations sprinklers (maintenance, contrôle, utilisation de la centrale)	B	connaître
	Installations de détection d'incendie (maintenance, contrôle, utilisation de la centrale)	B	connaître
	Installations d'extraction de fumée et de chaleur (maintenance, contrôle)	B	connaître
	Installations de protection contre la foudre (maintenance, contrôle)	A	connaître
	Installations de transport (maintenance, contrôle)	A	connaître
	Installations thermiques	B	exposer
	Installations aérauliques (maintenance, contrôle)	B	connaître
Matières dangereuses	B	exposer	
Connaissances des autres dispositions	Notes explicatives de protection incendie, aides de travail, instructions-modèles	A	connaître
	Documents fixant l'état de la technique	B	exposer
	Guides de protection incendie	B	exposer
Concepts de protection incendie et d'évacuation	Selon le guide Plans de protection incendie - Plans des voies d'évacuation et de sauvetage - Plans pour les sapeurs-pompiers 2003-15	B	appliquer



4 Certificat de compétence

4.1 Validité

Le certificat de compétence est valable pour une durée de 5 ans. Il peut être prolongé avant échéance. Il faut fournir, avec la demande de prolongation, les preuves du suivi des formations continues requises et de l'exercice ininterrompu de l'activité professionnelle. Ces preuves constituent la base pour une prolongation de 5 ans supplémentaires.

4.2 Formation continue

Les chargés de sécurité pour la protection incendie AEAI reconnus doivent accomplir au minimum 2,5 journées de formation continue reconnue. Il est possible de consulter les formations continues reconnues à l'adresse www.vkg.ch.

4.3 Exercice de l'activité

Pour obtenir la prolongation de leur certificat, les chargés de sécurité pour la protection incendie AEAI doivent démontrer qu'ils ont été actifs dans le domaine au cours des 2 dernières années.